PREMIÈRE PARTIE

GÉNÉRALITÉS

Les trois chapitres qui constituent la première partie proposent le minimum nécessaire à la compréhension des systèmes bancaires en Afrique francophone. Les deux premiers sont une présentation simplifiée, à partir de l'examen des bilans (chapitre 1) et d'une formalisation théorique élémentaire (chapitre 2), d'un système bancaire dont l'activité est limitée à des opérations simples (ce qui est le cas en Afrique francophone). Le troisième chapitre présente les statistiques bancaires disponibles dans les deux zones africaines de la zone franc, sans la compréhension desquelles il est impossible d'effectuer un travail personnel.

Chapitre 1
Qu'est-ce qu'un système bancaire ?

Un système bancaire est un ensemble de banques et d'autres établissements financiers et d'une Banque centrale qui entretiennent des relations financières de créances et d'engagements les uns vis-à-vis des autres ainsi que vis-à-vis des agents non financiers.

L'objet de ce chapitre est de décrire brièvement, à partir de l'examen de leurs bilans, le rôle de chacune des deux catégories d'agents financiers, les banques et autres établissements financiers d'un côté, la Banque centrale de l'autre, puis de proposer un résumé schématique du système bancaire. Enfin, on tentera de justifier l'existence des banques et leur rôle dans le développement.

Auparavant, il convient de préciser un point de vocabulaire. Dans la plupart des pays du monde existe une distinction entre des organismes financiers (hormis la Banque centrale) qui possèdent le statut juridique de banque ou qui, d'un point de vue analytique que l'on ne précisera pas ici, sont considérés comme des banques et d'autres organismes financiers qui ne possèdent pas ce statut ou ne sont pas considérés comme des banques et que l'on qualifie d'autres institutions financières (ou d'autres établissements financiers ou d'établissements financiers). Du point de vue de l'analyse de leurs comportements cette distinction n'est pas toujours pertinente. Ainsi les caisses d'épargne, qui, pourtant, font un travail proche de celui des banques, sont « d'autres institutions financières ». On aurait donc souhaité qualifier de « banques » aussi bien les banques au sens strict que les autres institutions financières.

Cependant, les statistiques disponibles on trait, pour l'essentiel, aux seules banques au sens strict. Aussi, sauf mention contraire, on entendra par « banque » une banque au sens strict mais pas une autre institution financière.

Les Banques centrales sont exclues des banques (que, pour bien les distinguer des Banques centrales, on appelle parfois banques commerciales).

L'annexe à ce chapitre contient un certain nombre de tableaux qui seront utilisés dans la suite du texte. Ce sont les bilans des banques, des Banques centrales et des institutions monétaires ; cette expression désigne l'ensemble consolidé des banques et de la Banque centrale ainsi que, dans le cas des statistiques de la BCEAO, de certaines institutions financières (le chapitre 3 fournit plus de précisions sur l'articulation des statistiques monétaires).

1.1. LES BANQUES

Les tableaux 1 et 2 de l'annexe présentent les bilans consolidés des banques de l'UMOA et de la zone BEAC pays par pays ainsi que pour chacune des deux unions. Ces bilans, qui reflètent des comportements moyens, mettent en évidence la nature de l'activité bancaire (ils font apparaître quelques traits propres aux banques africaines mais ceux-ci seront examinés dans d'autres chapitres).

1.1.1. Le bilan des banques

La principale ressource des banques est constituée de **dépôts** de particuliers (ménages), d'entreprises ou de l'État (l'encadré « Éléments de vocabulaire » précise le sens d'un certain nombre de termes financiers). Un **dépôt** est une dette de la banque, et donc une créance du déposant, résultant de la mise à disposition de la banque par ce dernier d'une quantité de monnaie lorsque cette mise à disposition est matérialisée par une inscription dans le compte du déposant tenu par la banque. Ainsi l'achat d'une obligation émise par une banque ne constitue pas, pour l'acheteur du titre, un dépôt.

Le principal emploi des banques est la distribution de **crédits** à l'économie ou à l'État. Un crédit est une créance de la banque, et donc une dette de l'emprunteur, résultant de la mise à disposition de celui-ci par la banque d'une quantité de monnaie, à condition que cette mise à disposition se matérialise par une reconnaissance de dette de l'emprunteur vis-à-vis de la banque. Ainsi une obligation émise par une entreprise et détenue par une banque n'est pas un crédit bancaire car l'entreprise est engagée vis-à-vis du porteur de l'obligation qui cesse d'être la banque dès lors qu'elle cède son titre sur le marché.

Apparaissent également au bilan des banques deux autres catégories d'encours qui, bien qu'ils n'aient pas la même importance quantitative que les précédents, n'en sont pas moins fondamentaux du point de vue du fonctionnement des systèmes bancaires et financiers : les encours vis-à-vis de la banque centrale et de l'extérieur.

La Banque Centrale consent aux banques , dans certaines limites, des crédits qui leur permettent de compenser une insuffisance de ressources par rapport aux emplois souhaités. Inversement, les banques entretiennent des dépôts auprès de la Banque Centrale, soit volontairement lorsqu'elles disposent de ressources inutilisées par ailleurs, ce sont les **réserves libres**, soit sur obligation de la Banque Centrale, ce sont les **réserves obligatoires**.

C'est principalement par le biais des encours des banques vis-à-vis de la Banque Centrale que celle-ci contrôle l'activité des banques. Elle réglemente en effet aussi bien le volume que les taux de ses crédits aux banques ainsi que les réserves obligatoires.

Les crédits de la Banque Centrale aux banques sont souvent appelés **refinancement**, bien que ce terme puisse être entendu dans un sens plus large (voir encadré p. 16-17). La Banque Centrale fixe le taux du refinancement, ou, plus exactement, les taux, en fonction du mode de refinancement utilisé (voir chapitre 5).

1.1.2. L'activité bancaire

Vue au travers du bilan des banques, leur activité consiste donc à se placer en position d'**intermédiaire entre les déposants et les emprunteurs**. Cette activité s'exerce sous le contrôle de la Banque Centrale. La justification de cette activité d'intermédiation se trouve dans les objectifs contradictoires des déposants et des emprunteurs. Les déposants recherchent généralement des placements courts, de montant relativement faible et présentant un minimum de risque. À l'inverse, les emprunteurs souhaitent souvent obtenir des crédits longs, de montant plutôt élevé ; généralement destinés à financer des investissements, ces crédits présentent un risque que le déposant ne souhaite pas prendre.

Il y a donc intermédiation parce qu'il y a simultanément transformation du court, de faible montant et sans risque, vers le long, de montant élevé et risqué.

La banque assure ainsi un ajustement entre des objectifs qui resteraient incohérents en cas de rencontre directe entre les prêteurs et les emprunteurs. La banque, en effet, assure la triple transformation des échéances, des montants et du risque. Cette dernière composante de la transformation ne provient pas de ce que la banque accepte un risque plus élevé que les déposants mais de ce que, du fait du grand nombre de crédits qu'elle accorde, elle est à même de réduire une grande partie des risques qui pèsent sur les crédits par diversification.

La deuxième fonction fondamentale des banques n'apparaît pas directement à la lecture du bilan. Les banques et la Banque Centrale, en effet, **gèrent le système des moyens de paiements**. Un paiement s'effectue par remise du débiteur au créancier de monnaie, dans le cas des espèces, ou d'un titre donnant un droit à obtenir de la monnaie auprès d'une banque dans le cas du chèque ou de la carte bancaire. La Banque Centrale gère la monnaie fiduciaire (les billets) tandis que les banques gèrent la monnaie scripturale (inscrite dans les comptes bancaires des déposants).

Les dépôts sont donc non seulement des placements mais également, du moins pour certains d'entre eux, des moyens de paiement.

Le bilan d'une banque est plus riche d'enseignements que celui d'une entreprise non financière : l'activité bancaire s'inscrit en totalité (du moins dans la représentation simplifiée qui en est donnée ici) dans son bilan ; l'activité commerciale ou industrielle n'apparaît au bilan de l'entreprise que dans la mesure où elle nécessite pour s'exercer des encours d'immobilisations, de capitaux apportés ou empruntés, d'actifs ou de dettes d'exploitation... Au contraire, dans le cas des banques, les encours du bilan ne sont pas des moyens mis en œuvre dans le cadre d'une activité, ils sont l'activité bancaire elle-même.

Il en résulte que les charges et les produits de l'activité bancaire sont directement reliés au bilan. Ce sont les intérêts versés et reçus, du moins en première approximation (c'est-à-dire en négligeant les charges et les produits non financiers).

1.2. LES BANQUES CENTRALES

Les deux unions monétaires de la zone franc, l'UMOA et la zone BEAC, disposent chacune d'une Banque centrale, la BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) et la BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale). Les opérations et les encours de chacune des Banques centrales sont, la plupart du temps, attribués à un pays particulier de l'union. Ainsi les créances sur les banques sont vis-à-vis des banques de tel ou tel État de l'union ; ainsi encore, les devises accumulées par tel ou tel État lui restent attachées, même si elles sont gérées par la Banque centrale. D'un autre côté, chaque Banque centrale effectue des opérations et détient des encours pour son propre compte. Il en est ainsi, par exemple, des participations dans des banques de développement communautaires ou du stock de devises détenu pour le compte de l'union et non pour celui d'un pays en particulier.

De ceci, il résulte que l'agrégation des bilans des agences nationales des Banques centrales (colonne TOTAL PAYS des tableaux 3 et 4 de l'annexe) ne conduit pas exactement aux bilans de ces dernières (colonne BCEAO et BEAC). Il est à noter cependant que seuls trois postes diffèrent : Avoirs extérieurs, Autres dépôts et Autres éléments.

ÉLÉMENTS DE VOCABULAIRE

On trouvera ici un certain nombre de définitions générales et non spécifiques des systèmes financiers africains.

Les termes **créances** et **dettes** désignent, de la façon la plus générale, les droits à recevoir (du point de vue du créancier) et les obligations à verser (du point de vue du débiteur) une somme convenue entre les parties. Elles peuvent être matérialisées par un support détenu par le créancier (reconnaissance de dette) ou simplement enregistrées dans la comptabilité des agents.

Les termes **prêts** et **emprunts** sont presque aussi généraux que créances et dettes (voir cependant plus loin). Au terme dette est parfois substitué celui d'**engagement**, en particulier lorsqu'il s'agit de banques.

Selon la nature de la créance ou de la dette et selon la nature des agents concernés, des appellations plus précises se substituent aux termes créances et dettes.

Les **billets** sont des reconnaissances de dettes d'un type très particulier émises par les Banques centrales puisque, depuis longtemps, ils ne permettent plus d'obtenir leur remboursement en métal précieux. Il ne valent que par la confiance que les agents leur accordent. De ce fait ils sont qualifiés de monnaie fiduciaire.

Les **dépôts** sont des sommes mises à la disposition des banques par des agents non financiers ou par d'autres banques. Leur caractéristique est l'absence de support au profit de la seule inscription en compte. Par extension, on inclut dans cette catégorie les dépôts sur livret bien que l'existence d'un livret s'ajoute à l'inscription en compte (livrets de caisse d'épargne notamment).

La mise à disposition d'une banque de monnaie peut donner lieu à la remise par celle-ci d'une reconnaissance de dette. Dans le cas où elle n'est pas négociable c'est un bon de caisse. Certains agents non financiers émettent des **bons de caisse**. Certains agents financiers substituent l'appellation bon d'épargne à celle de bon de caisse.

Les **prêts** et **crédits** sont des créances non négociables. Les origines de ce type de créance sont très variables.

Les prêts d'argent résultent du transfert de monnaie d'un prêteur à un emprunteur.

La décision ou l'usage de différer le règlement d'une livraison de biens ou de services donne naissance à un **crédit commercial**. Ce crédit peut être assorti ou non de la rédaction d'un effet de commerce qui le matérialise. Les crédits commerciaux sont soit des crédits entre entreprises soit (plus rarement) des crédits consentis par les entreprises aux ménages.

Les créances et dettes entre agents non financiers autres que les crédits commerciaux sont qualifiés de **prêts**.

Les prêts des banques aux agents non financiers sont, de façon générale, qualifiés de **crédits**. Ils peuvent revêtir de multiples formes:

• **prêt pur et simple :** le transfert de monnaie du prêteur à l'emprunteur s'accompagne d'une simple reconnaissance de dette du second en faveur du premier ;

• **découvert** ou **avance en compte** : c'est en quelque sorte l'inverse du dépôt ;
• **escompte** ou **prise en pension** : une entreprise peut obtenir de sa banque un prêt moyennant remise à celle-ci d'un effet de commerce représentatif d'une créance commerciale. Cet effet peut être escompté, c'est-à-dire acquis à titre définitif par la banque, ou bien pris en pension c'est-à-dire acquis à titre temporaire.

Les prêts entre banques sont souvent qualifiés de **refinancement** lorsqu'ils s'accompagnent de la cession, ferme ou temporaire d'un titre représentatif d'une créance, effet de commerce par exemple.

Les prêts entre banques non accompagnés de la cession d'un titre représentatif d'une créance sont qualifiés de **dépôts** ou **prêts interbancaires**. Ils sont enregistrés dans les comptes que les banques tiennent au profit des autres banques et qui s'appellent **comptes de correspondants** ; un correspondant d'une banque est une autre banque avec laquelle existe une relation financière matérialisée par une tenue de comptes réciproques.

Par rapport au vocabulaire ci-dessus on rencontre des variantes. L'**interbancaire** désigne ainsi souvent la totalité des dépôts ou prêts entre banques commerciales tandis que le **refinancement** est parfois réservé au crédit (quelle que soit sa forme) de la Banque centrale aux banques.

Le marché monétaire est souvent défini comme le marché des capitaux à court et moyen terme, par opposition au marché financier sur lequel s'effectuent les emprunts et placements à long terme. En fait, de façon plus précise, le marché monétaire est constitué du marché interbancaire et du marché des créances négociables autres que les actions et les obligations (on verra qu'il est entendu, dans les pays d'Afrique francophone, dans un sens un peu différent). Celles-ci peuvent revêtir de multiples formes. On se limite aux principales. Les **bons du Trésor** sont émis par le Trésor public. Ils ne doivent pas être confondus avec les bons du Trésor sur formule qui ne sont pas négociables et s'apparentent aux bons de caisse. Les **certificats de dépôt** sont des reconnaissances de dette émises par les banques qui émettent également toutes sortes de **bons** qui s'apparentent aux certificats de dépôt. Enfin les entreprises non financières peuvent émettre des **billets de trésorerie**. Mise à part leur négociabilité ces titres présentent une deuxième caractéristique: ils sont à court ou, plus rarement, moyen terme, par opposition aux obligations.

Les **obligations** sont des titres à long terme remboursables et négociables en Bourse. L'obligation peut être matérialisée par un papier détenu par son propriétaire ou simplement inscrite dans un compte tenu par une banque.

Les **parts de sociétés** sont des droits de propriété sur une quote-part de l'actif net d'une société; elles ouvrent droit à une participation aux bénéfices. Dans certaines formes juridiques de sociétés ces parts sont appelées **actions**. Dans les autres cas on peut utiliser le terme **autres participations**. La distinction actions/autres participations recouvre en grande partie la distinction négociable/non négociable.

L'examen des bilans simplifiés des Banques centrales (tableaux 3 et 4 de l'annexe) permet la mise en évidence des fonctions essentielles de celles-ci. Une analyse de leur bilan détaillé est reportée dans la suite du texte.

Au vu de son bilan simplifié la Banque Centrale assure quatre missions qui, du reste, ne sont pas indépendantes les unes des autres.

En premier lieu, tandis que les banques émettent et gèrent la monnaie scripturale, la Banque centrale émet la **monnaie fiduciaire**, billets et pièces.

En second lieu, la banque reçoit des dépôts des **États** ou leur consent des crédits. Elle joue, de ce point de vue, un rôle apparemment similaire à celui des banques commerciales. En réalité, la Banque centrale est une émanation des États. La relation qu'elle entretient avec eux dans le cadre de sa distribution de crédit est donc très particulière et le financement des États par la Banque centrale n'obéit pas aux mêmes règles que le financement par les banques commerciales de leurs clients, ménages, entreprises ou États.

En troisième lieu, la Banque centrale est la « **banque des banques** ». Elle en reçoit des dépôts volontaires (réserves libres) ou contraints (réserves obligatoires). Elle leur consent du crédit (le refinancement).

Enfin, la Banque centrale détient les **réserves de change** des États.

Les Banques centrales des deux unions sont, dans le cadre de l'appartenance de celles-ci à la zone franc, bénéficiaires d'avantages ou soumises à plusieurs restrictions qui concernent essentiellement leurs rapports avec la France :

• **Garantie illimitée du Trésor français :** la monnaie émise par les différents instituts d'émission de la zone franc est garantie sans limite par le Trésor français. Cette règle va au-delà de la convertibilité dans la mesure où elle garantit aux détenteurs de Francs CFA que le Trésor français assurera, en toutes hypothèses, cette convertibilité.

• **Centralisation des réserves de change :** les Banques centrales des deux unions sont tenues de déposer auprès du Trésor français au moins 65% de leurs réserves de change à l'exception, pour l'essentiel, des sommes nécessaires à leur trésorerie courante et de celles relatives à leurs transactions avec le FMI (Fonds Monétaire International).

• **Les comptes d'opérations :** chaque Banque centrale est titulaire, dans les livres du Trésor français, d'un compte, tenu en francs français, appelé compte d'opérations. Celui-ci reçoit les réserves de change des Banques centrales. Inversement, le Trésor français s'engage à fournir toutes les sommes dont celles-ci peuvent avoir besoin, aussi bien pour leurs règlements à l'intérieur de la zone que pour leurs paiements extérieurs en devises. Diverses précautions, qui seront examinées par la suite, sont prises pour que le recours à cette facilité soit exceptionnel.

1.3. UN SCHÉMA DU SYSTÈME BANCAIRE

Le graphique 1 schématise l'enchevêtrement des créances et des dettes entre agents financiers et entre agents financiers et agents non financiers. Ne sont pas décrites les relations entre agents non financiers qui ne relèvent pas du système bancaire.

Les agents non financiers intérieurs ont été agrégés. En particulier, la distinction État/autres agents non financiers n'apparaît pas. Elle sera réintroduite chaque fois que nécessaire, le rôle des relations entre l'État et les banques commerciales et centrales étant très différent de celui des relations des autres agents non financiers (ménages et entreprises) avec le système bancaire.

L'extérieur est un agent à la fois non financier et financier. Ainsi les avoirs des banques vis-à-vis de l'extérieur peuvent, en théorie, être vis-à-vis d'agents non financiers. Dans le cas des pays d'Afrique francophone, il existe peu de relations entre les banques et les Banques centrales et les agents non financiers extérieurs. Cependant on classera l'extérieur dans les agents non financiers dans la mesure où il est hors du système bancaire intérieur, ce qui signifie que par « agents non financiers » on entendra les agents non financiers intérieurs et l'extérieur.

Graphique 1. – Un schéma du système bancaire

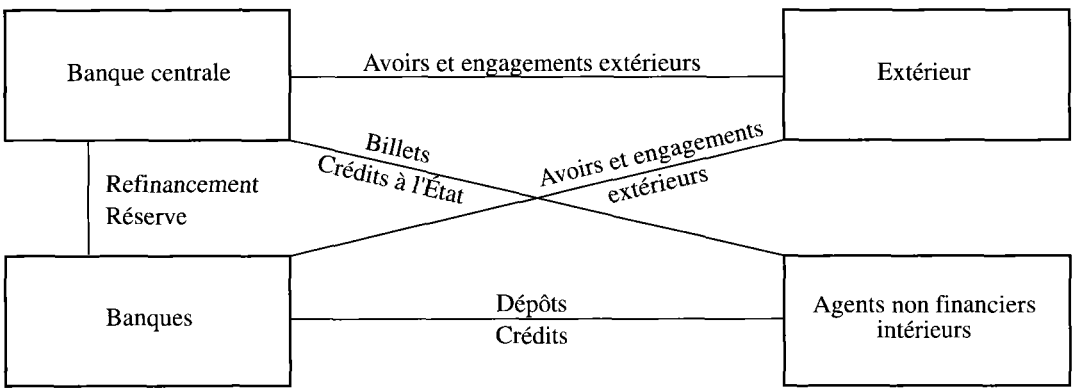

Sont exclues du système bancaire toutes les relations financières ne faisant pas intervenir une banque commerciale ou centrale. Celles-ci constituent le système financier hors banques schématisé par le graphique 2. Celui-ci est constitué de deux catégories de relations très différentes. Les premières relient les agents non financiers intérieurs et l'extérieur ; dans cette hypothèse l'extérieur est, très souvent, une banque extérieure ; c'est pourquoi, dans le graphique 2 sont utilisés les termes dépôts et crédits. Les secondes donnent naissance à des encours de créances et dettes entre agents non financiers intérieurs, c'est-à-dire à des prêts directs (directs signifiant ici hors intermédiation bancaire) ; c'est pourquoi on fait appel, dans le graphique 2, aux vocables de prêts et d'emprunts, entre les ménages (tontines), entre entreprises (crédits commerciaux), entre les entreprises qui émettent des actions et des obligations et les ménages qui les achètent ou encore entre l'État qui émet des bons du Trésor et les ménages et entreprises qui détiennent ces titres.

Graphique 2. – Un schéma du système financier hors banques

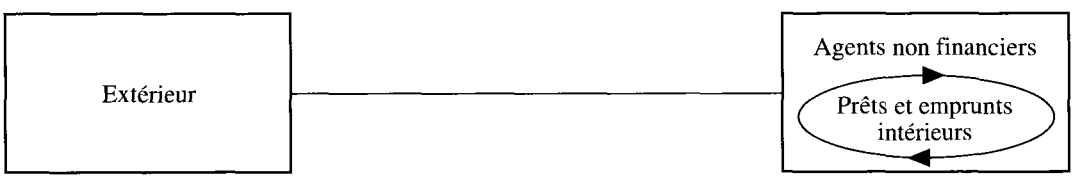

1.4. POURQUOI LES BANQUES EXISTENT-ELLES ET QUEL EST LEUR RÔLE DANS LE DÉVELOPPEMENT ?

Pour justifier l'existence des banques, il est utile de repérer ce que seraient les inconvénients d'un système de prêts et d'emprunts en leur absence (finance directe), puis d'analyser en quoi elles pallient ces inconvénients. Enfin on montrera que l'existence des actifs financiers et des banques dans la théorie économique résulte d'une hypothèse d'imperfection des marchés des biens.

1.4.1. La finance directe

Dans l'hypothèse où il n'existe pas de banques, les prêteurs et les emprunteurs (tous agents non financiers) peuvent entrer en relation directe les uns avec les autres. Les emprunteurs émettent des actifs financiers (reconnaissances de dettes) que les prêteurs acquièrent lors de l'émission (à l'occasion de la remise des fonds à l'emprunteur) ou, par la suite, auprès d'un autre détenteur (sur le marché secondaire).

Lorsqu'un prêteur et un emprunteur se rencontrent, il y a peu de raisons pour que leurs souhaits coïncident. Les montants et les durées désirés sont généralement différents. Les prêteurs et les emprunteurs sont donc astreints à la recherche d'un partenaire ayant les mêmes préférences quant aux caractéristiques de l'opération projetée. Il en résulte des coûts de transaction importants et une réduction des montants des encours de prêts par rapport à une situation dans laquelle ces coûts seraient inexistants. Le graphique 3 illustre cet état de choses.

Graphique 3. – Équilibre du marché financier en l'absence de banques

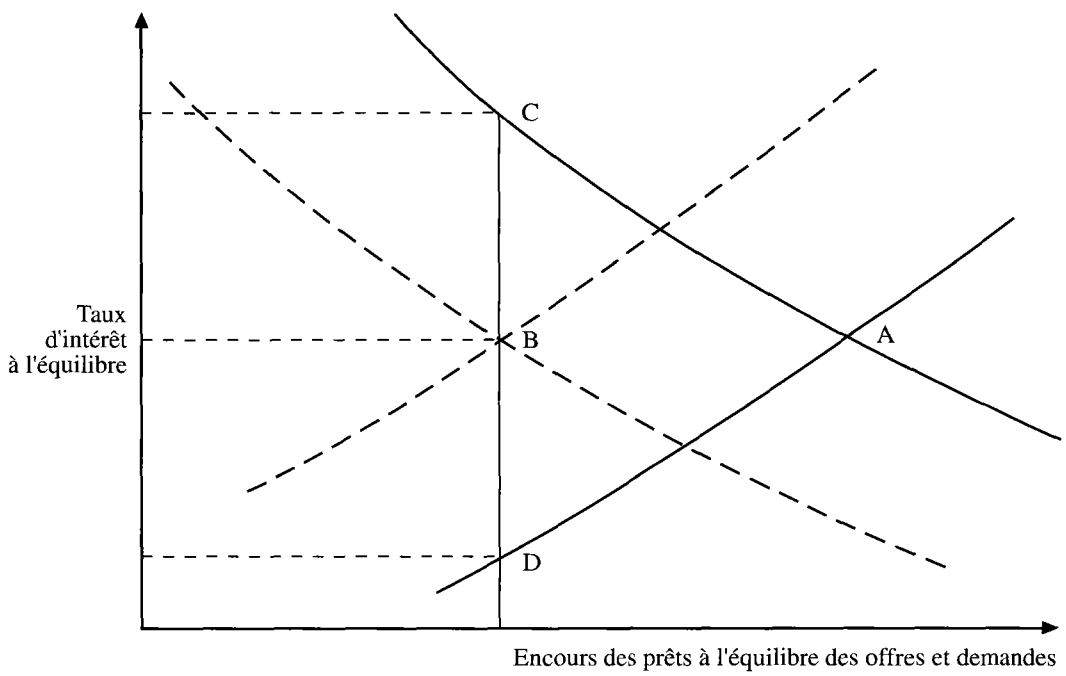

Les courbes en trait plein représentent les offres et demandes de prêts (demandes et offres d'actifs) en l'absence de coûts de transaction ; les courbes en pointillé supposent que les prêteurs et les emprunteurs sont soumis à des coûts de transaction qui (exprimés en % de l'encours afin de pouvoir être ajoutés ou retranchés au taux d'intérêt) valent BC pour les prêteurs et BD pour les emprunteurs. L'équilibre du marché en présence de coûts de transaction se réalise (au point B) pour un encours de prêts inférieur à celui qui s'obtient en l'absence de coûts de transaction (au point A).

Ce qui précède suppose que les souhaits des prêteurs et des emprunteurs coïncident globalement. Les coûts de transaction sont liés à la recherche du bon partenaire supposé exister. En fait, globalement, il n'y a pas correspondance entre les souhaits des prêteurs et des emprunteurs.

Les emprunteurs désirent emprunter à relativement long terme afin que le rythme des remboursements correspond à celui des cash flows engendrés par les projets financés par l'emprunt. Le prêteur, qui accepte d'échanger une consommation présente contre une consommation future, ne souhaite pas immobiliser trop longtemps des fonds qu'il souhaite utiliser à une échéance relativement proche ou afin d'être à même de faire face à des dépenses imprévues. En l'absence de banques, un équilibre se réalise dans lequel les emprunteurs acceptent de réduire leurs échéances préférées tandis que les prêteurs acceptent de les allonger. Cependant, à taux d'intérêt donné, l'acceptation de ce compromis n'est obtenue qu'au prix d'une diminution aussi bien de l'offre que de la demande de prêts. Les points A et B du graphique 3 peuvent également être interprétés comme des équilibres en l'absence de désajustement entre les échéances préférées des prêteurs et des emprunteurs (A) et en présence d'un tel désajustement (B).

L'existence d'un marché secondaire des actifs pourrait pallier ce désajustement puisque les prêteurs pourraient y vendre leurs créances contre de la monnaie. Cependant les échanges sur ce marché risquent d'être accompagnés de coûts de transaction très élevés dans la mesure où l'acheteur d'un actif souhaite être informé sur la qualité du papier qu'il achète, c'est-à-dire sur les caractéristiques de l'emprunteur initial et du projet financé.

Le désajustement des échéances pourrait également être levé si les emprunteurs acceptaient d'emprunter court et de renouveler fréquemment les emprunts pour financer des emplois longs. Là encore, les coûts de transaction sont multipliés par le nombre de renouvellements.

D'autres facteurs conduisent à réduire soit l'offre de prêts soit la demande de prêts, dans un système financier sans banques, par rapport à ce qu'elles pourraient être en présence de banques.

Les emprunteurs qui souhaitent financer des projets d'investissement ont généralement besoin d'emprunter des montants supérieurs à ce que les prêteurs individuels peuvent leur offrir. Ils sont donc contraints de rechercher plusieurs prêteurs, ce qui a pour effet d'accroître les coûts de transaction.

Le prêteur qui prête à un seul emprunteur n'opère pas la diversification entre différents emprunteurs qui lui permettrait de réduire le risque qu'il encourt de ne pas recouvrer son dû. À taux d'intérêt donné, il est donc conduit à limiter son offre de prêt par rapport à une situation de moindre risque.

1.4.2. La finance intermédiée

Les intermédiaires financiers rendent les services que ne procurent pas les contacts directs entre agents non financiers. On cherche à montrer ici comment l'activité bancaire, telle qu'elle a été décrite sommairement dans le premier paragraphe, peut être considérée comme l'aboutissement de processus de plus en plus éloignés de la finance directe.

Dans un premier temps, on peut imaginer que les banques sont de simples lieux de rencontre entre prêteurs et emprunteurs, exactement comme une agence immobilière l'est entre propriétaires et locataires. Le rôle de la banque est alors de diminuer les coûts de transaction de la recherche des prêteurs par les emprunteurs et inversement.

Dans un deuxième temps, on peut supposer que les banques rassemblent des informations sur les emprunteurs et les mettent à la disposition des prêteurs. Dans cette hypothèse les informations relatives à un emprunteur sont collectées une seule fois et non par chaque prêteur potentiel ; il y a là une diminution évidente des coûts de transaction.

Ce type d'activité dans lequel les banques sont des agences de mise en relation entre prêteurs et emprunteurs se rencontre dans les systèmes bancaires des pays industrialisés. Leurs banques font du placement de titres, activité dans laquelle elles facilitent un prêt direct entre prêteurs et emprunteurs. Elles participent également, sans se porter créancier ou débiteur, à toutes sortes d'opérations d'ingénierie financière : rachat d'entreprises, opérations de concentration, prise de participation dans des entreprises en création...

L'intermédiation, au sens où on l'entend généralement, consiste, pour la banque, à emprunter aux agents non financiers prêteurs pour prêter aux agents non financiers emprunteurs. La relation juridique de prêt entre les agents non financiers est rompue. Ceux-ci sont créanciers ou débiteurs de la seule banque qui s'est interposée entre eux. Cette intermédiation peut s'accompagner d'un maintien de la nature de l'actif ou, au contraire, d'un changement de celle-ci.

La gestion par les banques des SICAV (société d'investissement à capital variable) est un exemple caractéristique de la première hypothèse. La banque achète des titres (obligations ou actions) émis par les entreprises et vend à ses clients des parts représentatives des titres achetés. Pour le client, tout se passe à peu près comme s'il avait acheté tous les titres présents dans la SICAV en proportion de sa participation à celle-ci. Il encourt exactement les mêmes risques de moins-value ou de défaut.

Le rôle des banques, limité à ce qui précède, est de réduire les coûts de transaction qui sont un des inconvénients majeurs de la finance directe.

Enfin, les banques peuvent pratiquer la transformation financière. La nature de leurs engagements vis-à-vis des prêteurs est alors sans rapport avec celle de leurs créances vis-à-vis des emprunteurs. On retrouve là l'activité bancaire décrite plus haut, qui transforme le court de faible montant et sans risque vers le long de montant élevé et risqué. La transformation va au-delà de la recherche de la diminution des coûts de transaction, pour limiter les effets que pourraient avoir sur les montants des prêts les désajustements entre les préférences des prêteurs et celles des emprunteurs.

Le rôle des banques dans le développement est alors clair pour peu que l'on admette que celui-ci nécessite des investissements et donc des financements. Un système bancaire performant est un moyen d'accroître le volume des fonds que les agents non financiers prêteurs sont désireux de mettre à la disposition des agents non financiers emprunteurs. De plus, à volume donné, les banques peuvent permettre une meilleure allocation du

crédit en sélectionnant les emprunteurs plus efficacement que ne le ferait un système de finance directe. Il n'y a là, cependant, qu'une éventualité. On verra plus loin que la crise des systèmes bancaires d'Afrique francophone provient pour une bonne part d'une distribution du crédit à de mauvais emprunteurs.

1.4.3. Les actifs financiers, les banques et la théorie économique

Les actifs financiers seraient inutiles s'il existait, pour tous les biens, des contrats d'achat et de vente de biens livrables dans le futur, permettant d'acheter ou de vendre aujourd'hui, à un prix fixé aujourd'hui et payable aujourd'hui, n'importe quelle quantité de n'importe quel bien à livrer à n'importe quelle date future spécifiée dans le contrat.

Ainsi un entrepreneur ayant besoin de fonds pour investir pourrait-il vendre aujourd'hui sa production future pour acheter, avec le produit de la vente, aussi bien des biens d'équipement livrables aujourd'hui que des intrants livrables à intervalles réguliers durant toute la vie de l'équipement.

La théorie économique explique donc l'existence des marchés financiers et des banques par l'imperfection des marchés des biens.

Annexe

Les bilans des institutions monétaires

Conformément à l'usage, les bilans des institutions monétaires sont appelés situations.

Tableau 1. – Situation des banques de l'UMOA
(Décembre 1990 – Milliards de francs CFA)

	UMOA	*Totalité pays*	*Bénin*	*Burkina*	*Côte d'Ivoire*	*Mali*	*Niger*	*Sénégal*	*Togo*
Avoirs extérieurs (net)	- 179,3	- 197,3	- 14,2	- 5,3	- 108,2	- 10,5	- 25,6	- 33,9	0,4
Réserves	318,2	317,1	36,1	22,3	24,8	54,0	44,8	62,3	72,6
Créances sur l'État	148,8	147,9	14,6	19,7	76,6	3,8	16,1	15,5	1,5
Crédits à l'économie	2 005,8	2 006,2	102,1	141,4	1 083,2	84,1	83,0	412,3	100,0
ACTIF = PASSIF	2 293,6	2 273,9	138,7	178,1	1 076,5	131,5	118,4	456,3	174,5
Dépôts des particuliers et entreprises	1 310,9	1 309,9	88,0	91,9	573,4	83,9	94,3	251,7	126,7
Organismes publics	178,9	178,9	31,0	17,2	53,9	11,8	8,0	25,9	31,0
Autres	1 131,9	1 131,0	57,0	74,8	519,4	72,1	86,3	225,7	95,7
Dépôts de l'État	371,0	362,6	27,0	75,8	97,8	27,2	21,5	66,7	46,6
Crédits de la Banque centrale	812,1	814,1	57,0	3,9	514,7	24,4	26,4	184,3	3,4
Autres éléments (net)	- 200,3	- 213,5	- 33,3	6,5	- 110,3	- 4,0	- 23,8	- 46,3	-2,2

Source : Statistiques économiques et monétaires, BCEAO.

Tableau 2. – Situation des banques de la zone BEAC
(Décembre 1990 – Milliards de francs CFA)

	Zone BEAC	*Totalité pays*	*Cameroun*	*Centra-. frique*	*Congo*	*Gabon*	*Guinée*	*Tchad*
Avoirs extérieurs (net)	-58,4	- 58,4	- 50,1	- 0,9	- 2,7	- 13,9	0,4	8,8
Réserves	56,7	56,7	41,2	1,3	4,1	7,1	0,8	2,2
Créances sur l'État	234,2	234,2	86,0	2,3	39,8	101,2	0,8	4,2
Crédits à l'économie	1 557,0	1 557,0	1 079,1	40,2	148,6	233,7	8,5	47,0
ACTIF=PASSIF	1 789,5	1 789,5	1 156,3	42,8	189,8	328,0	10,5	62,1
Dépôts des particuliers et entreprises	970,4	970,4	597,3	20,2	100,9	226,0	2,9	23,2
Organismes publics								
Autres								
Dépôts de l'État	272,5	272,5	199,6	5,6	17,2	34,3	1,1	14,8
Crédits de la Banque centrale	349,6	349,6	273,4	11,7	28,1	16,7	4,6	15,1
Autres éléments (net)	197,0	197,0	86,1	5,4	43,6	51,0	1,9	9,0

Source : Études et Statistiques, BEAC

Tableau 3. – Situation de la Banque centrale de l'UMOA
(Décembre 1990 – Milliards de francs CFA)

	UMOA	*Totalité pays*	*Bénin*	*Burkina*	*Côte d'Ivoire*	*Mali*	*Niger*	*Sénégal*	*Togo*
Avoirs extérieurs (net)	-271,9	-429,8	8,9	63,1	-453,9	24,3	28,0	-163,9	63,7
Créances sur les États	573,7	573,7	30,6	19,3	250,3	34,1	33,5	163,9	41,9
Créances sur les banques	816,8	816,8	50,8	3,9	523,9	23,9	27,1	183,9	3,4
Créances sur les établissements financiers	13,8	13,8	0,0	1,6	10,1	0,0	0,0	0,5	1,6
ACTIF = PASSIF	1132,5	974,6	90,3	87,9	330,4	82,3	88,6	184,4	110,6
Circulation fiduciaire	583,9	583,6	42,3	58,7	270,7	46,9	37,6	95,2	32,1
Dépôts des États	52,3	52,6	8,3	5,3	16,7	8,9	3,8	5,8	3,8
Dépôts des banques	318,4	318,4	36,3	22,8	25,6	53,4	45,1	62,9	72,3
Autres dépôts	15,1	4,4	3,4	0,6	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0
Autres éléments (net)	162,8	15,6	0,0	0,6	17,3	-26,9	2,0	20,1	2,5

Source : Statistiques économiques et monétaires, BCEAO.

Tableau 4 – Situation de la Banque centrale de la zone BEAC
(Décembre 1990 – Milliards de francs CFA)

	Zone BEAC	*Totalité pays*	*Cameroun*	*Centra-. frique*	*Congo*	*Gabon*	*Guinée*	*Tchad*
Avoirs extérieurs (net)	52,4	- 65,3	-134,8	19,8	-1,5	34,5	- 6,5	23,1
Créances sur les États	262,9	262,9	131,3	17,4	55,2	40,3	3,3	15,4
Créances sur les banques	349,6	349,6	273,4	11,7	28,1	16,7	4,6	15,1
Créances sur les établ. financiers	25,4	25,4			13,0	7,9		4,4
ACTIF = PASSIF	690,3	572,5	269,9	48,9	94,8	99,4	1,5	58,0
Circulation fiduciaire	373,6	373,6	156,0	41,8	66,2	61,9	0,9	46,8
Dépôts des États	97,8	97,8	52,0	2.1	17,4	23,9	0,1	2,4
Dépôts des banques	56,7	56,7	41,2	1,3	4,1	7,1	0,8	2,2
Autres dépôts	4,3	4,3	3,4	0,0	0,7	0,1		0,1
Autres éléments (net)	157,9	40,2	17,3	3,7	6,4	6,5	- 0,4	6,5

Source : Statistiques monétaires, BEAC.

Notes des tableaux 3 et 4 :

1. Les dépôts des États et des banques incluent leurs encaisses (billets et monnaies).

2. Les autres dépôts incluent ceux des autres institutions financières mais non leurs encaisses qui figurent donc dans la circulation fiduciaire mais sont parfaitement négligeables, plus encore que leurs dépôts eux-mêmes très faibles (0,062 dans l'UMOA, 0,56 dans la zone BEAC).

Tableau 5. – Situation des institutions monétaires de l'UMOA
(Décembre 1990 – Milliards de francs CFA)

	UMOA	*Totalité pays*	*Bénin*	*Burkina*	*Côte d'Ivoire*	*Mali*	*Niger*	*Sénégal*	*Togo*
Avoirs extérieurs (net)	- 438,7	- 649,1	- 4,9	57,6	- 574,4	13,3	2,3	- 206,3	63,3
Crédit intérieur	2340,8	2348,9	113,6	109,8	1306,8	90,2	109,2	523,7	95,7
Position nette des gouvernements	304,5	311,7	11,6	- 35,4	203,8	5,8	26,2	107,7	-7,9
Crédits à l'économie	2036,3	2037,3	102,1	145,2	1103,1	84,4	83,0	416,0	103,6
Crédits de campagne	222,8	213,4	0,4	9,0	183,7	7,2	0,1	11,6	1,4
Autres crédits	1813,5	1823,9	101,7	136,2	919,3	77,2	82,9	404,4	102,1
dont : Obligations cautionnées	16,6	17,6	0,0	2,1	10,0	0,3	0,0	3,2	2,0
ACTIF = PASSIF	1902,1	1699,9	108,7	167,3	732,5	103,5	111,5	317,4	159,0
Masse monétaire	1964,5	1920,5	135,2	160,1	845,4	135,0	133,8	351,2	159,8
Circulation fiduciaire	583,9	583,5	42,3	58,7	270,7	46,9	37,6	95,2	32,1
Dépôts en C.C.P.	15,2	16,2	1,6	2,3	1,3	4,3	1,9	4,0	1,0
Dépôts en C.N.E.	6,6	6,6	0,0	6,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en banque	1358,8	1314,2	91,4	92,5	573,4	83,9	94,3	252,0	126,7
Organismes publics	215,9	182,9	34,3	17,8	53,9	11,8	8,0	26,1	31,0
à vue	121,0	88,0	23,0	7,3	25,1	10,6	2,1	10,8	9,1
à terme	94,9	94,9	11,3	10,5	28,9	1,2	5,9	15,3	21,9
Autres	1142,9	1131,4	57,0	74,8	519,5	72,1	86,4	225,9	95,7
à vue	514,8	503,9	38,9	35,4	229,4	36,7	36,3	94,2	33,1
à terme	628,1	627,5	18,2	39,4	290,1	35,4	50,1	131,7	62,7
Autres éléments (net)	- 61,4	- 220,6	- 26,5	7,3	- 113,0	- 31,6	- 22,3	- 33,8	- 0,9

Source: Statistiques économiques et monétaires, BCEAO.

Tableau 6. – Situation des institutions monétaires de la zone BEAC

(Décembre 1990 – Milliards de francs CFA)

	Zone BEAC	*Totalité pays*	*Cameroun*	*Centra-. frique*	*Congo*	*Gabon*	*Guinée*	*Tchad*
Avoirs extérieurs (net)	-6,0	-123,8	-184,9	18,9	-4,2	20,6	-6,1	31,9
Crédit intérieur	1 709,2	1 709,2	1 044,9	52,2	222,1	324,8	11,4	53,8
Position nette des gouvernements	126,8	126,8	-34,2	12,1	60,5	83,2	2,9	2,4
Crédits à l'économie	1 582,4	1 582,4	1 079,1	40,2	161,6	241.6	8,5	51,4
ACTIF = PASSIF	1 703,2	1 585,5	860,0	71,2	217,9	345,4	5,4	85,6
Masse monétaire	1 348,3	1 348,3	756,6	62,0	167,9	287,9	3,8	70,1
Circulation fiduciaire	373,6	373,6	156,0	41,8	66,2	61,9	0.9	46,8
Monnaie scripturale	471,0	471,0	262,7	12,7	54,8	119,0	2,2	19,5
Quasi-monnaie	503,7	503,7	338,0	7,5	46,8	107,0	0,7	3,7
Autres éléments (net)	354,9	237,2	103,4	9,1	50,0	57,5	1,6	15,6

Source: Études et Statistiques, BEAC

Chapitre 2
Un schéma de l'activité bancaire

L'objet de ce chapitre est de proposer une analyse simplifiée de l'activité bancaire, sans référence précise au contexte institutionnel des systèmes bancaires africains dont il sera tenu compte dans les chapitres ultérieurs. L'activité d'une banque peut, comme celle de n'importe quelle entreprise, être analysée à partir de son bilan et de son compte de résultat, ce qui est fait dans un premier paragraphe. Une banque, là encore comme n'importe quelle entreprise, offre et demande des biens ou des services, ici des crédits et la possibilité d'effectuer des dépôts, à des prix qui sont ici des taux d'intérêt ; un deuxième paragraphe analyse la détermination des taux et des quantités.

2.1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le bilan et le compte de résultat d'un banque peuvent être schématisés comme suit :

Tableau 1. – Bilan et compte de résultat simplifiés d'une banque

BILAN				CHARGES ET PRODUITS	
Réserves	Res	Ref	Refinancement	i_{Ref} Ref	i_{Res} Res
Interb.	IB^a	IB^p	Interb.	i_{IBa} IB^a	$i_{IB}{}^p$ IB^p
Crédits	C	D	Dépôts	i_D D	i_C C
Tit. dét.	T^a	T^p	Titres émis	i_{Ta} T^a	i_{Tp} T^p
		Fonds propres		Charges non fin.	Produits non fin.
				Bénéfice	Perte

Figure sur le bilan du tableau 1 un éclatement du poste « Autres éléments (net) » des tableaux de l'annexe du chapitre 1 en **titres détenus**, **titres émis** et **fonds propres**. Apparaissent également les encours **interbancaires**. Les relations avec l'extérieur sont omises. Les titres et les encours interbancaires jouent un rôle secondaire dans le bilan des banques africaines mais qui peut être appelé à se développer, si celles-ci suivent le mouvement qui a profondément transformé les bilans des banques des pays industrialisés et compte tenu de la récente libéralisation des opérations interbancaires (voir chapitre 5). On les négligera pour l'instant de même que les produits et les charges non financières (consommation d'approvisionnements divers, charges de personnel, amortissement des immobilisations... du côté des charges, produits annexes de l'activité bancaire tels que location de coffres, conseil... du côté des produits).

Les taux d'intérêt applicables aux différentes catégories d'actif et de passif sont notés i indicé par la notation de l'encours correspondant.

Compte tenu des simplifications retenues, le résultat (bénéfice ou perte) de la banque se calcule facilement à la lecture du compte de résultat :

(1) Résultat = i_{Res} Res+i_C C-i_{Ref} Ref-i_D D

Le bilan et le compte de résultat font apparaître les trois principaux risques de l'activité bancaire : risque de crédit, risque de taux et risque d'illiquidité.

Le **risque de crédit** tient à l'éventualité de non recouvrement des crédits consentis.

Le **risque de taux** provient de ce que les taux qui rémunèrent les actifs et ceux que supportent les passifs sont susceptibles d'évoluer dans le futur de telle façon qu'il en résulte une diminution du bénéfice ou une perte. En particulier les crédits sont souvent longs et à taux fixe alors que les dépôts sont courts. Une hausse du taux des dépôts ne peut donc pas être répercutée sur les crédits déjà consentis mais seulement sur les nouveaux crédits de sorte que i_CC reste à peu près inchangé tandis que i_DD augmente sensiblement. De façon un peu différente, la valeur de marché des titres obligataires fluctue avec les taux d'intérêt ; ce point sera abordé dans un autre chapitre.

Le **risque d'illiquidité** se réalise lorsque la banque ne peut disposer des dépôts ou du refinancement qui lui permettent de financer l'actif. Elle ne peut plus alors faire face aux demandes de retrait des déposants. Ce risque est lié aux précédents dans la mesure où la réalisation de l'un des deux risques précédents entraîne une défiance vis-à-vis de la banque et peut amener les déposants à procéder à des retraits massifs.

Il existe plusieurs catégories de refinancement qui seront examinées au chapitre « Le contrôle du crédit ». De façon générale, leurs taux sont fixés par la Banque Centrale, de même que le taux des réserves détenues par les banques auprès de la Banque Centrale. Reste donc, dans le cadre d'analyse simplifié auquel on se tient pour l'instant, à expliquer la détermination des taux des crédits et des dépôts ainsi que les quantités des crédits offerts et des dépôts demandés.

2.2. TAUX D'INTÉRÊT, CRÉDITS DISTRIBUÉS ET DÉPÔTS COLLECTÉS

La fixation des taux d'intérêt et des quantités de crédits distribués et de dépôts demandés dépend de la structure du marché et des contraintes imposées par les autorités monétaires. On peut, de ce point de vue, distinguer trois cas extrêmes, celui de la concurrence parfaite, celui du monopole et celui des contrôles quantitatifs (du crédit ou du refinancement). Après les avoir successivement examinés dans l'hypothèse de certitude une façon simple de prendre en compte l'incertitude sera proposée.

2.2.1. Concurrence parfaite

Dans le cas de la concurrence parfaite, de nombreuses banques coexistent et chacune d'entre elles considère que, aux taux d'intérêt observés, elle peut obtenir n'importe quel montant de n'importe quel élément d'actif ou de passif. Dans cette hypothèse, le marché

du crédit et le marché des dépôts ne s'équilibrent que sous des conditions très strictes concernant les relations entre les différents taux d'intérêt. Pour simplifier on suppose que les banques n'entretiennent pas de réserves libres auprès de la Banque Centrale et que les réserves obligatoires sont non rémunérées. Les crédits sont offerts par les banques et demandés par leurs clients, les dépôts sont demandés par les banques et offerts par leurs clients, le refinancement est offert par la Banque centrale et demandé par les banques. Ces offres et ces demandes ne peuvent s'équilibrer que sous deux conditions :

(2) $i_D / (1 - h) = i_{Ref}$ et $i_C = i_{Ref}$

h : taux des réserves obligatoires, supposées fonction des dépôts reçus.

La première relation résulte de la nécessaire égalité des coûts unitaires des ressources. En effet, pour disposer de 1 prêtable la banque doit solliciter un concours du même montant auprès de la Banque Centrale ou 1 / (1-h) auprès des déposants puisque, dans ce cas, après en avoir redéposé h / (1 - h) auprès de la Banque Centrale, il ne lui en reste plus que 1. Si la première relation n'est pas vérifiée, le marché des dépôts ne peut être équilibré. Si, par exemple, $i_D / (1 - h) > i_{Ref}$, les banques ne sollicitent plus aucun dépôt et cherchent leurs ressources uniquement sous forme de refinancement puisque le coût de celui-ci est inférieur à celui des dépôts.

Inversement, si $i_D / (1 - h) < i_{Ref}$, les banques se détournent complètement du refinancement ; or les dépôts ne peuvent financer à eux seuls les crédits et les réserves obligatoires comme on le verra plus précisément par la suite lors de l'examen de l'équilibre du système bancaire.

La deuxième relation s'obtient par un raisonnement analogue. Si $i_C > i_{Ref}$, la banque a intérêt à solliciter un refinancement sans limite pour distribuer des crédits eux aussi sans limite puisque, pour chaque franc de crédit distribué et refinancé elle gagne $i_C - i_{Ref}$. Inversement, si $i_C < i_{Ref}$, la banque est amenée à réduire à zéro son offre de crédit puisque celui-ci lui coûte plus cher que les ressources correspondantes, refinancement ou dépôts ($i_D / (1 - h) = i_{Ref}$).

Ces taux d'intérêt sont tels que le résultat des banques est nul. Il s'écrit en effet :

(3) $\text{Résultat} = i_C C - i_{Ref}\ \text{Ref} - i_D D$

et l'équilibre du bilan des banques :

(4) $hD + C = \text{Ref} + D$

Par conséquent :

$\text{Résultat} = i_C C - i_{Ref} [C - (1 - h) D] - i_D D = 0$

compte tenu des relations qui lient les taux d'intérêt.

L'égalité à zéro du résultat n'est qu'un cas particulier de ce que l'on obtient dans le cas général d'une activité à rendement constant sous l'hypothèse de concurrence parfaite. Un profit positif conduirait en effet la firme à multiplier indéfiniment son activité et par là même son profit.

L'hypothèse de rendement constant est fondamentale. Dans le cas de l'activité bancaire elle correspond au fait que, à taux d'intérêt inchangés, la banque peut multiplier son bilan par n'importe quel facteur d'échelle sans en modifier la structure.

2.2.2. Monopole

Dans le cas où il n'existe qu'une seule banque il n'est plus possible de faire l'hypothèse selon laquelle celle-ci peut décider des montants qui figurent à son bilan indépendamment des taux d'intérêt. Au contraire, elle fait face à une offre de dépôts et une demande de crédits :

(5) $D = D(i_D)$ et $C = C(i_C)$

On continuera d'admettre que le comportement de la Banque Centrale consiste, une fois le taux du refinancement fixé, à satisfaire à ce taux toutes les demandes de la banque, sans limitation.

La banque est en situation de monopole aussi bien vis-à-vis des offreurs de dépôts que des demandeurs de crédits. Son comportement optimal consiste donc à fixer le taux des dépôts de sorte que le coût marginal de cette ressource soit égal au coût marginal du refinancement et à fixer le taux des crédits de sorte que la recette marginale de la distribution du crédit soit égal au coût marginal de la collecte des ressources permettant de le financer.

Recette marginale procurée par dC de crédit :

$$d(i_C\, C) = i_C\, d_C + di_C\, C = [i_C + (di_C / i_C) / (dC / C)\, i_C]\, dC = i_C\, [1 + \varepsilon\, (i_C / C)]\, dC$$

$\varepsilon\, (i_C / C)$: élasticité du taux du crédit par rapport à la demande.

Coût marginal de dC de crédit :

une variation de dD de dépôt coûte :

$$d(i_D\, D) = i_D\, dD + di_D\, D = [i_D + (di_D / i_D) / (dD / D)\, i_D]\, dD = i_D\, [1 + \varepsilon\, (i_D / D)]\, dD$$

$\varepsilon\, (i_D / D)$: élasticité du taux des dépôts par rapport à l'offre.

Pour financer dC de crédit il faut $dD = dC / (1\text{-}h)$ de dépôts ou $dRef = dC$ de refinancement. Par conséquent l'égalité du coût marginal des ressources s'écrit :

$$i_D\, [1 + \varepsilon\, (i_D / D)]\, dC / (1 - h) = i_{Ref}\, dC$$

et l'égalité de la recette marginale et du coût marginal :

$$i_C\, [1 + \varepsilon\, (i_C / C)]\, dC = i_{Ref}\, dC$$

d'où, après réorganisation des deux relations qui précèdent, les deux taux créditeur et débiteur :

(6) $i_D = i_{Ref}\, (1 - h) / [1 + \varepsilon\, (i_D / D)]$

(7) $i_C = i_{Ref} / [1 + \varepsilon\, (i_C / C)]$

2.2.3. Les contrôles quantitatifs

C'est encore la règle dans les pays d'Afrique francophone. Ce point sera étudié plus en détail dans le chapitre suivant. Les autorités monétaires peuvent limiter le crédit que les banques sont autorisées à distribuer ou limiter le refinancement qu'elles sont susceptibles d'obtenir auprès de la Banque centrale. Le premier cas est le plus simple ; les banques fixent leur taux débiteur à la façon dont les entreprises fixent leurs prix, de façon générale, en situation de rationnement de l'offre. Ceci signifie que chaque banque ajuste son taux débiteur de sorte que la demande de crédit qui s'adresse à elle couvre juste le montant qui lui est autorisé.

Les autorités monétaires peuvent également fixer à la fois la quantité et le taux du crédit. Dans ces conditions, si la demande de crédit est supérieure au plafond, les banques, dans l'impossibilité où elles se trouvent d'augmenter le taux, choisissent les meilleurs clients, par exemple ceux qui présentent le moins de risque de non remboursement.

2.2.4. Incertitude

Par incertitude on entend ici celle qui est liée au risque de crédit. Les dettes bancaires (dépôts ou refinancement) sont dues avec certitude tandis que l'actif (crédits) n'est recouvrable que moyennant une certaine incertitude qualifiée plus haut de risque de crédit.

Ainsi, dans le cas de la concurrence parfaite, la condition de fixation du taux débiteur $i_C = i_{Ref}$ ne tient plus. La banque, en effet, considère qu'emprunter au taux i_{Ref} pour prêter au même taux n'est pas une opération intéressante dans la mesure où le crédit est un placement risqué. Elle cherche à compenser le risque de crédit en incluant dans le taux débiteur une prime de risque destinée précisément à rémunérer le risque encouru. L'égalité $i_C = i_{Ref}$ devient alors :

(8) $i_C = i_{Ref} + \text{prime}$

où la prime est fonction du risque attaché au crédit concerné. Il n'y donc pas une prime de risque mais autant de primes de risque que de classes de risque (et donc autant de taux du crédit), la prime étant d'autant plus élevée que le risque de non recouvrement est jugé important par les banques. À l'équilibre concurrentiel la prime relative à une classe de risque est cependant la même pour toutes les banques. En effet, si une banque fixe sa prime à un niveau supérieur à celle de ses concurrentes, les demandeurs de crédit de la classe de risque considérée se détournent totalement d'elle tandis que, dans l'hypothèse inverse, ils quittent toutes les autres banques pour venir vers elle.

Dans l'hypothèse de monopole, la relation (8) devient :

(9) $i_C = i_{Ref} / [1 + \varepsilon (i_C / C)] + \text{prime}$

Il est vraisemblable que, plus le montant global des crédits distribués est important plus le crédit marginal est risqué et plus le risque moyen attaché à l'ensemble des crédits est élevé. Ceci conduit à retenir pour le taux d'intérêt moyen (et non plus pour le taux applicable à un crédit particulier, ce qui est le cas des deux relations qui précèdent) l'une ou l'autre des deux relations (selon la structure du marché : concurrence ou monopole) :

(10) $i_C = i_{Ref} + \text{prime} (C / D)$

(11) $i_C = i_{Ref} / [1 + \varepsilon (i_C / C)] + \text{prime} (C / D)$

où la prime moyenne est une fonction croissante de la quantité de crédit distribuée. La division de C par D vient de ce que le risque attaché à un montant global de crédit distribué dépend de ce montant relativement à un indicateur de la taille de l'économie ou de la richesse des agents non financiers ; on a choisi d'approcher cette dernière par le montant des dépôts supposés être une composante essentielle de la richesse.

Les relations qui précèdent conduisent à l'offre de crédit par les banques :

(12) $C^o = f (i_C - i_{Ref}) D$

(13) $C^o = f \{i_C - i_{Ref} / [1 + \varepsilon (i_C / C)]\} D$

ou de façon générale (indépendant du régime de concurrence ou de monopole) :

(14) $C^o = f\,(i_C, i_{Ref})\,D$

Il est équivalent de considérer l'offre de crédit ou la demande de refinancement qui s'écrit, compte tenu de (4) :

$Ref^d = C^o - (1 - h)\,D = [f\,(i_C, i_{Ref}) - (1-h)]\,D$ soit

(15) $Ref^d = b\,(i_C, i_{Ref})\,D$ si on suppose h constant.

Chapitre 3
Les statistiques bancaires

Deux publications fournissent mensuellement les situations de la Banque centrale et des banques : les Statistiques économiques et monétaires de la BCEAO et les Statistiques monétaires de la BEAC. Les rapports annuels des deux banques centrales ainsi que le rapport annuel de la Zone Franc complètent, sur certains points, les informations des sources mensuelles.

La compréhension du contenu de ces publications nécessite l'analyse de l'organisation des statistiques bancaires et monétaires. Celles-ci reposent sur un certain nombre de règles. Les premières ont trait à la définition des organismes financiers qui sont classés dans la catégorie « banques ». Les secondes sont relatives aux choix des différents bilans, consolidés ou non, qui sont présentés et à leur articulation.

La lecture de ce chapitre peut être omise en première lecture mais il conviendra de s'y reporter par la suite.

3.1. LA CLASSIFICATION DES ORGANISMES FINANCIERS

À la suite de la réforme des statistiques monétaires de la zone BEAC d'avril 1989, la Banque centrale a précisé la classification des institutions financières en trois groupes :

1. Les **banques créatrices de monnaie** acceptent les dépôts payables à vue et transférables par chèques, ou susceptibles d'être utilisés à des fins de paiement.

2. Les **autres institutions bancaires** regroupent tous les autres établissements bancaires. Il s'agit essentiellement de certaines banques spécialisées, des caisses d'épargne, des institutions bancaires de financement de l'habitat social, et plus généralement de tous les établissements bancaires qui collectent des dépôts autres que ceux qui sont payables à vue et transférables par chèques.

3. Les **institutions financières non bancaires** sont des établissements qui ne reçoivent pas de dépôts du public mais qui participent d'une certaine manière au financement de l'économie. Il s'agit des établissements de crédit-bail, des entreprises de vente à crédit, des établissements de crédits à la consommation, des sociétés d'assurances et des sociétés financières ou de participations.

Les **institutions financières non monétaires** comprennent les autres institutions bancaires et les institutions financières non bancaires.

Les Statistiques monétaires de la BEAC ne fournissent un bilan complet que pour les banques créatrices de monnaie que l'on convient, dans la suite du texte, d'appeler tout simplement banques.

Les Statistiques économiques et monétaires de la BCEAO opèrent une distinction en deux groupes seulement : les **banques** et les **établissements financiers**. En gros, la distinction est celle qui sépare, dans la zone BEAC, les banques créatrices de monnaie des institutions financières non monétaires. Il existe cependant quelques divergences de classement. La plus importante concerne le **Centre de chèques postaux**. Celui-ci est classé dans les banques par la BEAC (depuis avril 1989) alors qu'il continue à faire partie des établissements financiers pour la BCEAO. La **Caisse nationale d'épargne** est, dans les deux cas, classée hors des banques.

On a déjà mentionné l'arbitraire du classement ; il s'impose cependant dans la mesure où les deux banques centrales ne fournissent des statistiques suffisantes que pour les banques. Ceci ne signifie cependant pas que les établissements financiers (en appelant ainsi, dans la zone BEAC, les institutions non monétaires) soient totalement ignorés. Dans les deux zones, ils apparaissent dans les situations de la Banque centrale et des banques au titre de leurs créances et engagements vis-à-vis de ces organismes. De plus, dans l'UMOA, le Centre de chèques postaux et la Caisse nationale d'épargne sont traités dans la décomposition de la position nette du gouvernement, que l'on détaille plus loin.

3.2. LES BILANS DISPONIBLES

Les deux banques centrales publient quatre bilans (ou extraits de bilan dans le cas des gouvernements) :

1. la situation de la Banque centrale,
2. la situation des banques,
3. une partie du bilan des gouvernements,
4. la situation des institutions monétaires.

Dans les deux zones, la situation de la Banque centrale et la situation des banques correspondent aux mêmes champs d'agents et d'opérations (à ceci près que les banques ne sont pas définies exactement de la même façon dans les deux zones). En revanche, les éléments du bilan des gouvernements et la situation des institutions monétaires ne couvrent pas exactement les mêmes champs ; l'écart n'est cependant pas considérable. Les commentaires qui suivent s'appuient sur les tableaux 1 et 2 qui fournissent les quatre bilans dans les deux zones (pour simplifier l'écriture des commentaires, on note B le bilan de la Banque centrale, b le bilan des banques, PNG la position nette des gouvernements et SIM la situation des institutions monétaires).

3.2.1. Les situations de la Banque centrale et des banques

Comme toute situation, elles présentent l'ensemble des éléments du bilan de la Banque centrale ou des banques. Dans chaque situation sont isolés :

- les banques (dans la situation de la Banque centrale),
- la Banque centrale (dans la situation des banques),
- les établissements financiers (dans les deux situations),
- les gouvernements, c'est-à-dire les Trésors nationaux (dans les deux situations).

Ceci est indispensable pour consolider les bilans de la Banque centrale et des banques dans la situation monétaire ainsi que pour disposer de certains éléments des bilans des gouvernements et des établissements financiers.

3.2.2. La position nette des gouvernements

C'est une expression en usage dans l'UMOA mais que l'on utilisera indifféremment dans les deux zones.

La position nette des gouvernements peut être prise dans l'une ou l'autre de deux acceptions. C'est tout d'abord un état récapitulatif des créances et dettes des gouvernements (en pratique les États) vis-à-vis de la Banque centrale, des banques et, éventuellement, de certains établissements financiers. C'est également le solde de ces dettes et créances dans le cas de l'UMOA ; l'expression « position nette du gouvernement » est donc abrégée puisqu'il s'agit, en toute rigueur, d'une position vis-à-vis des gouvernements. Dans la zone BEAC on préfère parler de créances du système monétaire sur l'État, expression là encore abrégée puisqu'il s'agit soit d'un tableau récapitulatif des créances et des dettes, soit du total des créances nettes. Rien n'empêche cependant d'utiliser, dans les deux zones, l'expression position nette des gouvernements.

Le contenu n'est toutefois pas tout à fait le même dans les deux cas. Dans la zone BEAC, le tableau fournit uniquement les créances et dettes de la Banque centrale et des banques vis-à-vis de l'État. Dans l'UMOA, à ces encours viennent s'ajouter :
1. les obligations cautionnées,
2. le compte courant postal,
3. la caisse nationale d'épargne.

Les obligations cautionnées sont des créances (fiscales) de l'État vis-à-vis d'entreprises ayant obtenu la garantie d'une banque. Cette garantie conduit à comptabiliser les obligations cautionnées en créances de l'État sur les banques, bien qu'il ne s'agisse que de créances potentielles. Les obligations cautionnées réescomptées auprès des banques figurent du côté des dettes dans les « Concours des banques ». Les postes « Compte courant postal » et « Caisse nationale d'épargne » de la position nette des gouvernements de l'UMOA viennent de ce que les deux établissements financiers correspondant redéposent auprès des Trésors nationaux les dépôts qu'ils ont collectés. Il y a donc bien là une dette des Trésors vis-à-vis de ces établissements. La position nette des gouvernements dans l'UMOA est donc plus que le concept équivalent dans la BEAC. Il faut noter cependant que, dans la mesure où dans la zone BEAC le Centre des chèques postaux a été reclassé parmi les banques, la Caisse nationale d'épargne est le seul établissement financier qui apparaît dans la position nette du gouvernement de l'UMOA et non dans celle de la zone BEAC.

> Une dernière explication est nécessaire à la compréhension de la comptabilisation des encours des Chèques postaux dans l'UMOA. Le poste « Compte courant postal » (PNG) ne comptabilise que les dépôts aux Chèques postaux des particuliers. Les avances que la Banque centrale ou les banques consentent à l'État par l'intermédiaire des chèques postaux sont incluses dans les postes « Créances sur les Trésors nationaux » (B) et « Créances sur les gouvernements » (b) ainsi que dans les postes « Concours de la Banque centrale » (PNG) et « Concours des banques » (PNG). Tout se passe donc comme si l'on considérait que les gouvernements ne sont pas engagés vis-à-vis des Chèques postaux mais vis-à-vis des déposants aux Chèques postaux, particuliers et entreprises, Banque centrale et banques. Simultanément, la Banque centrale et les banques ne sont pas considérées comme créancières des Chèques postaux mais des gouvernements.

3.2.3. La situation des institutions monétaires

C'est le bilan consolidé de la Banque centrale et des banques dans la zone BEAC. Dans l'UMOA, sont également intégrés dans la situation des institutions monétaires le Centre de chèques postaux (ce qui n'est pas véritablement une différence avec la zone BEAC puisque le Centre de chèques postaux est classé, dans cette zone, parmi les banques) et la Caisse nationale d'épargne.

La consolidation n'est pas une simple agrégation. Elle implique que les encours croisés entre Banque centrale et banques soient éliminés. Disparaissent ainsi :

1. Dans l'UMOA : les « Créances sur les banques » (B), les « Crédits de la Banque centrale » (b), les « Banques inscrites dans l'Union » (B), les « réserves » (b), ainsi qu'une partie des « Billets et monnaies » (B), ceux qui, précisément, sont détenus par les banques et figurent dans les « réserves » (b).

2. Dans la zone BEAC : les « Créances sur les banques créatrices de monnaie » (B), les « Crédits de la BEAC » (b), les « réserves des banques créatrices de monnaie » (B) et les « Réserves » (b) ; ces deux derniers postes incluent les billets et monnaies détenus par les banques.

Naturellement, les établissements financiers exclus de la consolidation apparaissent dans la situation monétaire au titre des encours qu'ils entretiennent vis-à-vis de la Banque centrale ou des banques.

> Dans la situation des institutions monétaires de l'UMOA, les « crédits à l'économie » comprennent les « Créances sur les établissements financiers » (B) et les « Crédits à l'économie » (b), ce poste incluant les créances des banques sur les établissements financiers ; du côté du passif, la « circulation fiduciaire » contient les « Billets et monnaies » (B), qui eux-mêmes incluent les billets et monnaies détenus par les établissements financiers ; les « dépôts auprès du système bancaire » incluent les « dépôts des particuliers et entreprises » (b), qui eux-mêmes incluent les dépôts des établissements financiers auprès des banques, et les « Établissements financiers inscrits dans l'Union » (B). Dans la situation monétaire de la zone BEAC, les « Créances sur l'économie, institutions financières non monétaires » regroupent les « Créances sur les institutions financières, autres institutions bancaires et institutions financières non bancaires » (B) ; du côté du passif, la « Monnaie fiduciaire », égale à la « monnaie fiduciaire hors banques créatrices de monnaie » (B) inclut les billets et monnaies détenus par les établissements financiers, la « Monnaie scripturale, BEAC » inclut les « dépôts des autres institutions bancaires et des institutions financières non bancaires » (B).

La situation des institutions monétaires, quelle que soit la zone, opère donc une classification des agents hors Banque centrale et hors banques en deux catégories :

1. les gouvernements dont on ne fait apparaître que le solde des créances et dettes,

2. les particuliers, les entreprises et les établissements financiers dont le regroupement est appelé « l'économie ».

Dans l'UMOA, les bilans des Chèques postaux et de la Caisse nationale d'épargne apparaissent au passif de la situation des institutions monétaires (dépôts en CCP et dépôts en CNE) et à l'actif puisqu'ils sont inclus dans la position nette des gouvernements. La situation des institutions monétaires de l'UMOA est donc la situation consolidée de la Banque centrale, des banques, des chèques postaux et de la Caisse nationale d'épargne.

L'annexe fournit l'enchaînement détaillé des trois situations et de la position nette des gouvernements.

Annexe

Enchaînement des trois situations et de la position nette des gouvernements

UMOA

Le tableau 1 fournit, dans l'UMOA à la fin de 1990 :

- la situation de la Banque centrale,
- la situation des banques,
- la position nette des gouvernements,
- la situation des institutions monétaires.

La situation des institutions monétaires est entièrement calculée à partir des situations de la Banque centrale et des banques et de la position nette des gouvernements. Les trois premiers comptes ne sont cependant pas indépendants les uns des autres ; quel que soit l'ordre dans lequel on les considère, chacun reprend des postes du ou des précédents. Ces postes sont repérés par une *.

Ainsi les « dépôts à la Banque centrale » et les « crédits de la Banque centrale » de la **situation des banques** sont les engagements vis-à-vis des « banques inscrites dans l'Union » et les « créances sur les banques » de la **situation de la Banque centrale** (à un ajustement comptable de faible montant près que l'on ne précisera pas ici).

Les « dépôts à la Banque centrale », les « créances sur les banques », les « concours de la Banque centrale » et les « concours des banques » de la **position nette des gouvernements** sont, respectivement, les engagements de la **Banque centrale** vis-à-vis des « Trésor national et autres comptables publics », les « dépôts du gouvernement » du passif des **banques**, la somme des « créances sur les Trésors nationaux » et des « opérations pour le compte des Trésors » de l'actif de la **Banque centrale** et les « créances sur les gouvernements » de l'actif des **banques**.

La situation des institutions monétaires est entièrement calculée comme suit (on note B la situation de la Banque centrale, b celle des banques et PNG la position nette du gouvernement). Le calcul des avoirs extérieurs de la BCEAO est différent selon qu'il s'agit de la situation des institutions monétaires d'un pays ou de celle de l'ensemble de la zone, ce qui est logique puisque l'extérieur de la zone n'est pas le même que l'extérieur d'un pays de la zone. Deux postes sont pris en compte dans le cas d'un pays mais pas dans celui de la zone ; ils sont repérés par [PAYS].

Avoirs extérieurs (net) BCEAO =
- Avoirs en or (B) + Fonds Monétaire International (actif B)
- + Avoirs en monnaies étrangères (B)
- - Banques et institutions étrangères (B)
- - Banques et institutions communes de l'Union (B) [PAYS]
- - Transferts à exécuter
  - sur l'extérieur de l'Union (B)
  - sur les autres États de l'Union (B) [PAYS]
- - Engagements en monnaies étrangères (B)
- - Fonds Monétaire International (passif B)
- - Fonds fiduciaire (B)

Avoirs extérieurs (net) banques =

Créances sur l'extérieur (b) - engagements extérieurs (b)

Position nette des gouvernements =
POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS (PNG)

Crédits à l'économie =
Crédits à l'économie (b)
+ Créances sur les établissements financiers (B)
+ Obligations cautionnées (PNG)

Circulation fiduciaire =
Billets et monnaies (B) - billets (b)
- billets et monnaies (PNG)

Dépôts en CCP = Compte courant postal (PNG)

Dépôts en CNE = Caisse nationale d'épargne (PNG)

Dépôts auprès du système bancaire =
dépôts des particuliers et entreprises (b)
+ Établissements financiers inscrits dans l'Union (B)
+ Autres comptes de dépôts (B)
+ ajustement comptable dont on ne précisera pas la nature dans le seul cas de l'UMOA (et non dans celui d'un pays).

Note : Le rapport annuel de la BCEAO fournit des séries plus longues que les Statistiques économiques et monétaires mais dans une nomenclature moins détaillée. Ce qui suit explicite le passage entre celle-ci et celle du tableau 1 (qui est celle des Statistiques économiques et monétaires).

Situation des banques

La correspondance est évidente, les postes du tableau 1 et du rapport annuel se correspondent un à un sauf les Autres éléments (net) du rapport annuel qui sont égaux à : Autres éléments du passif + Fonds propres - Autres éléments de l'actif du tableau 1.

Situation de la Banque centrale

Avoirs extérieurs (net) : même calcul que celui qui conduit aux Avoirs extérieurs (net) BCEAO de la situation des institutions monétaires.

Créances sur les États = Créances sur les Trés. nationaux (B)
+ Opérations pour le compte des Trésors (B)

Créances sur les banques = même poste du tableau 1 (B)

Créances sur les ét. financiers = même poste du tableau 1 (B)

Circulation fiduciaire = Billets et monnaies (B)
- billets (b) - billets et monnaies (PNG)

Dépôts des États (y c. encaisse) =
Trésor national et autres comptables publics (B)
+ billets et monnaies (PNG)

Dépôts des banques (y c. encaisse) =
Banques inscrites dans l'Union (B) + billets (b)

Autres dépôts = Banques et inst. com. de l'Union (B) [UMOA]
+ Établissements financiers inscrits dans l'Union (B)
+ Autres comptes dépôts (B)

[UMOA] signifie que le poste correspondant est à prendre en compte dans le calcul relatif à l'UMOA mais pas à un pays.

Autres éléments (net) = Capital et réserves (B)
+ Comptes d'ordre et divers (B)
+ Transferts à exécuter
sur les autres États de l'Union [UMOA]
autres
- Participations
- Autres immobilisations
- Comptes d'ordre et divers

ZONE BEAC

Le tableau 2 fournit, dans la zone BEAC à la fin 1990 :

- la situation de la Banque centrale,
- la situation des banques créatrices de monnaie,
- les créances et engagements du système monétaire sur l'État,
- la situation des institutions monétaires.

Les « réserves » et les « crédits de la BEAC » de la **situation des banques** sont les « réserves des banques créatrices de monnaie » et les « créances sur les banques créatrices de monnaie » de la **situation de la Banque centrale**.

Les quatre postes des **créances du système monétaire sur l'État** sont respectivement les « créances sur l'État » de la **BEAC**, les « créances sur l'État » des **banques**, les « dépôts et encaisses de l'État » de la **BEAC** et les « dépôts de l'État » des **banques**.

La situation des institutions monétaires est entièrement calculée, à l'exception des « allocations de DTS » qui, n'étant pas isolées dans la situation de la Banque centrale, ne peuvent y être repris. Les calculs sont les suivants :

Avoirs extérieurs (nets) =
Avoirs extérieurs (B) - Engagements extérieurs (B)
+ Avoirs extérieurs (b) - Emprunts extérieurs (b)

Créances nettes sur l'État =
Créances sur l'État (B) - Dépôts et encaisses de l'État(B)
+ Créances sur l'État (b) - Dépôts de l'État (b)

Créances sur l'économie, particuliers et entreprises =
Créances sur l'économie, particuliers et entreprises (b)

Créances sur l'économie, inst. financières non monétaires=
Créances sur les institutions financières
autres institutions bancaires (B)
institutions financières non bancaires (B)
+ Créances sur l'économie, inst. fin. non monétaires (b)

Monnaie fiduciaire = Base monétaire,
monnaie fiduciaire hors banques créatrices de monnaie (B)

Monnaie scripturale, BEAC =
dépôts des autres institutions bancaires (B)
+ dépôts des institutions financières non bancaires (B)
+ dépôts des entreprises publiques (B)

Monnaie scripturale, banques = Dépôts à vue (b)

Quasi monnaie = Dépôts à terme et d'épargne (b)

Comptes de capital = Fonds propres (B) + Comptes de capital (b)

Autres postes (nets) =

Autres postes de passif (B) - Autres postes d'actif (B)
+ Autres postes de passif (b) - Autres postes d'actif (b)
- Allocations de DTS (situation des inst. monétaires)

Tableau 1. – Enchaînement des statistiques monétaires de l'UMOA
(fin 1990 – Milliards de francs CFA)

UMOA – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE (B)	
Avoirs en or	40,7
Fonds Monétaire International	12,8
Avoirs en monnaies étrangères	67,3
Créances sur les banques	816,8
Créances sur les établissements financiers	13,8
Créances sur les Trésors nationaux	268,5
Opérations pour le compte des Trésors	305,2
Participations	23,5
Autres immobilisations	72,7
Comptes d'ordre et divers	415,3
ACTIF = PASSIF	2 036,7
Billets et monnaies	617,7
Banques et institutions étrangères	52,2
Banques et institutions communes de l'Union	33,0
Banques inscrites dans l'Union	288,5
Établissements financiers inscrits dans l'Union	0,1
Trésor national et autres comptables publics	48,4
Autres comptes de dépôts	15,0
Transfers à exécuter	28,6
sur l'extérieur de l'Union	20,5
sur les autres États de l'Union	0,9
autres	7,1
Engagements en monnaies étrangères	7,3
Fonds Monétaire International	299,9
recours au crédit du FMI	256,8
allocations de DTS	43,1
Fonds fiduciaire	0,2
Capital et réserves	324,2
Comptes d'ordre et divers	321,6

UMOA – POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS (PNG)	
Créances sur la Banque centrale	52,3
billets et monnaies	3,9
dépôts à la Banque centrale	48,4
Créances sur les banques	370,9*
Obligations cautionnées	16,6
TOTAL DES CRÉANCES	439,8
Concours de la Banque centrale	573,7*
Concours des banques	148,8*
Compte courant postal	15,2
Caisse nationale d'épargne	6,6
TOTAL DES DETTES	744,3
POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS	304,5

UMOA – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES	
Avoirs extérieurs (net)	- 438,7
BCEAO	-259,4
Trésors	
banques	- 179,3*
Crédit intérieur	2 340,8
position nette des Gouvernements	304,5*
crédits à l'économie	2 036,3*
ACTIF = PASSIF	1 902,1
Masse monétaire	1 964,5
circulation fiduciaire	583,9*
dépôts en CCP	15,2*
dépôts en CNE	6,6*
dépôts auprès du système bancaire	1 358,8*
Autres éléments (net)	- 62,4

UMOA - SITUATION DES BANQUES (b)	
Réserves	318,2
billets	29,8
dépôts à la Banque centrale	288,4*
Créances sur l'extérieur	112,8
Créances sur les gouvernements	148,8
Crédits à l'économie	2 005,8
Autres éléments de l'actif	1 060,5
ACTIF = PASSIF	3 646,1
Dépôts des particuliers et entreprises	1 310,8
particuliers et entreprises privées	1 111,4
sociétés d'État et établissements publics	178,9
établissements financiers inscrits	20,6
Dépôts des gouvernements	370,9
Crédits de la Banque centrale	812,1*
Engagements extérieurs	292,0
Fonds propres	334,6
Autres éléments du passif	525,6

Tableau 2. – Enchaînement des statistiques monétaires de la zone BEAC
(Fin 1990 – Milliards de francs CFA)

ZONE BEAC – SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE (B)	
Avoirs extérieurs	271,1
Créances sur l'État	262,9
Créances sur les institutions financières	375,0
banques créatrices de monnaie	349,6
autres institutions bancaires	25,4
institutions fin. non bancaires	0,0
Autres postes d'actif	86,8
ACTIF = PASSIF	995,7
Base monétaire	434,6
monnaie fiduciaire hors banques créatrices de monnaie	373,6
réserves des banques créatrices de monnaie	56,7
dépôts des autres institutions bancaires	0,3
dépôts des institutions financières non bancaires	0,2
dépôts des entreprises publiques	3,8
Dépôts et encaisses de l'État	97,8
Engagements extérieurs	218,6
Fonds propres	206,0
Autres postes de passif	38,7

ZONE BEAC – SITUATION DES BANQUES CRÉATRICES DE MONNAIE (b)	
Réserves	56,7*
Avoirs extérieurs	91,3
Créances sur l'État	234,2
Créances sur l'économie	1 557,0
particuliers et entreprises	1 549,1
institutions financières non monétaires	7,9
Autres postes d'actif	182,7
ACTIF = PASSIF	2 122,0
Dépôts à vue	466,8
Dépôts à terme et d'épargne	503,7
Dépôts de l'État	272,5
Emprunts extérieurs	149,8
Crédits de la BEAC	349,6*
Comptes de capital	261,5
Autres postes de passif	118,1

ZONE BEAC – CRÉANCES DU SYSTÈME MONÉTAIRE SUR L'ÉTAT (PNG)	
BEAC	262,9*
Banques créatrices de monnaie	234,2*
TOTAL DES CRÉANCES	497,1
BEAC	97,8*
Banques créatrices de monnaie	272,5*
TOTAL DES DETTES	370,3
TOTAL DES CRÉANCES NETTES	126,8

ZONE BEAC – SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES	
Avoirs extérieurs (nets)	- 6,0*
Créances nettes sur l'État	126,8*
Créances sur l'économie	1 582,4
particuliers et entreprises	1 549,1*
institutions financières non monétaires	33,3*
ACTIF=PASSIF	1 703,2
Monnaie fiduciaire	373,6*
Monnaie scripturale	471,0
BEAC	4,3*
banques	466,8*
Quasi-monnaie	503,7*
Comptes de capital	467,5*
Allocations de DTS	24,3
Autres postes (nets)	- 136,9*